

Commune déléguée d'Evry

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

DU 07 juin au 08 juillet 2019

SUR

LE PROJET DE REVISION DU PLU COMMUNE DELEGUEE D'EVRY

Le public est informé qu'en application des Codes de l'Environnement et de l'Urbanisme le projet de révision du PLU d'Evry arrêté par délibération n° CM20181219_03 du 19 décembre 2018 est soumis à enquête publique du 07 JUIN au 08 JUILLET 2019

Objet de l'enquête publique :

L'enquête publique a pour objet la consultation sur le projet de révision générale du PLU de la commune déléguée d'Evry, arrêté par Conseil Municipal du 19 décembre 2018.

Toute information peut être obtenue auprès de la Direction de l'Urbanisme et Affaires Foncières au n°01.69.36.66.75.

Lieu : l'enquête publique aura lieu à l'Hôtel de ville d'Evry-Courcouronnes - Place des Droits de l'Homme et du Citoyen - Bureau n°340 au 3^{ème} étage. Un dossier d'enquête publique comportant notamment les avis de l'autorité environnementale et des collectivités territoriales est tenu à disposition du public.

Le Commissaire Enquêteur recevra le mardi 11 juin de 13h30 à 17h00, le mercredi 19 juin de 9h à 12h et le jeudi 27 juin de 13h30 à 19h.

Un registre est tenu à disposition du public du 07 juin au 08 juillet aux heures et jours habituels d'ouverture au public

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre, soit les adresser en Mairie à Mme le Commissaire Enquêteur, soit sur le site Internet enquetepublique@evrycourcouronnes.fr à l'attention du Commissaire Enquêteur par le poste informatique mis à disposition. Le dossier est consultable et téléchargeable sur le site Internet de la ville.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront mis à disposition du Commissaire Enquêteur signés et clos par lui.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront transmis à Mr le Maire d'Evry-Courcouronnes ainsi qu'à Mme La Maire Déléguée d'Evry, dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête.

Ils seront tenus à disposition du public pendant un an à l'Hôtel de ville d'Evry-Courcouronnes et à la direction de l'Urbanisme et des Affaires Foncières à la Mairie Annexe de Courcouronnes - 2, rue Paul Puech – Courcouronnes - 91080 Evry-Courcouronnes, et sur les site Internet.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leur frais.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur transmis au Maire d'Evry-Courcouronnes et au Maire Déléguée d'Evry seront soumis au Conseil Municipal d'Evry-Courcouronnes qui prendra ses décisions.